

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0417**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 81, chemin Finat Duclos et appartenant à M. et Mme Ha

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0417**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 81, chemin Finat Duclos et appartenant à M. et Mme Ha**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, dans le cadre d'une régularisation, une parcelle de terrain nu de 778 mètres carrés cadastrée BL 85 située 81, chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune qui constitue de fait l'assiette de la voirie, parcelle appartenant à monsieur et madame Ha.

Cette parcelle ayant fait l'objet d'un aménagement de voirie dans le passé par le Département du Rhône, monsieur et madame Ha, par courrier du 28 avril 2014, ont sollicité la Communauté urbaine pour régler cette situation, cette voirie étant aujourd'hui communautaire.

Aux termes du compromis, monsieur et madame Ha cèderaient la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 7 780 €;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 7 780 €, de la parcelle de terrain cadastrée BL 85 d'une superficie de 778 mètres carrés située 81, chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune et appartenant à monsieur et madame Ha, afin de l'intégrer au domaine public de voirie communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P09 - Création et aménagement de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 7 780 € correspondant au prix de l'acquisition et de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.